



Présents	Philippe Pitz (Président), Chantal Frédérix, France Loly (Secrétaire), Michel Léonard, Marcel Schoonbroodt, René Guillaume (représentant CPA).
Absent	Néant

Rapport de la réunion

Le rapport de la réunion du 18-03-2024 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.

La commission avalise les forfaits prononcés par le secrétariat.

La commission avalise les propositions de transactions.

M. Pitz Philippe sort de séance

Dossier 23/24 066 : RF Comblain (7588) - MFC Le Beyne G (4083) du 15/03/2024 division 4C (LIP4C141)

Convoqués :

Michot Christophe - arbitre de la rencontre - Absent excusé

Di Paolo Gaëtan - 08/07/2002 - 874218 - MFC Le Beyne G (4083) absent excusé

Objet : Art. A.2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet : Art. A.4. Menaces, intimidation ...

Brogiato Louna - 10/10/2005 - 871494 - RF Comblain (7588)

Déléguée visitée – Témoin - présente

Alexis Kévin - 15/05/1998 - 848244 - MFC Le Beyne G (4083)

Capitaine visiteur - témoin - présent

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne G (4083) présent

Entendus :

Brogiato Louna - 10/10/2005 - 871494 - RF Comblain (7588)

Déléguée visitée – Témoin

Déclare : être d'accord avec le rapport de l'arbitre.

Alexis Kévin - 15/05/1998 - 848244 - MFC Le Beyne G (4083)

Capitaine visiteur – Témoin

Déclare : rien à dire, confirme le rapport de l'arbitre.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;



La commission décide :

Di Paolo Gaëtan - 08/07/2002 - 874218 - MFC Le Beyne G (4083) est suspendu du 22/04/2024 au 02/04/2024 et du 02/09/2024 au 22/09/2024

Frais de dossier : 12.5€ - MFC Le Beyne (4083)

Amendes : 22.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2.5€/semaine) – MFC Le Beyne (4083)

Dossier 23/24 067 : RF Comblain (7588) - MFC Le Beyne G (4083) du 15/03/2024 division 4C (LIP4C141)

Convoqués :

Michot Christophe - arbitre de la rencontre - absent excusé

Bekkali Hatim - 17/10/2003 - 876178 - MFC Le Beyne (4083) - Absent non excusé.

Objet : Art. E.3. Corruption ou tentative de corruption de la part d'un affilié

Brogiato Louna - 10/10/2005 - 871494 - RF Comblain (7588)

Déléguée visitée – Témoin – présente

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne G (4083)

Coach visiteur - Témoin - présent

Entendus :

Brogiato Louna - 10/10/2005 - 871494 - RF Comblain (7588)

Déclare : reconnais la tentative de fraude de M. Bekkali Hatim avec plusieurs cartes d'identité.

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne G (4083)

déclare : reconnais la tentative de fraude de M. Bekkali Hatim.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

La commission décide :

Bekkali Hatim - 17/10/2003 - 876178 - MFC Le Beyne (4083) est suspendu en séance du 15/04/2024 au 14/04/2026



Frais de dossier : 12.5€ - MFC Le Beyne (4083)

Amendes : 260€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2.5€/semaine) – MFC Le Beyne (4083)

Art. 240.8 : Absence non valablement excusée devant une instance – 12.5€ - MFC Le Beyne (4083)

M. Pitz Philippe rentre en séance. M.Schoonbroodt Marcel sort de séance.

Dossier 23/24 068 : Olympic Pechox HRCH (4980) - Étoile limbourgeoise (7516)
du 15/03/2024 division 3A (LIP3A146)

Convoqués :

Monfort Nicolas - arbitre de la rencontre – présent.

Gillet Jordan - 31/12/2002 - 856691 - Étoile limbourgeoise (7516)

Objet : Art. B.8.4 Voie de fait (coup effectif) - présent

Schmuck Alain - 09/02/1973 - 809452 - Olympic Pechox Henri-Chapelle (4980)

Délégué visité – Témoin -présent

Hupperetz Alain - 14/04/1979 - 850041 - Étoile limbourgeoise (7516)

Coach visiteur - Témoin - présent.

Entendus :

Gillet Jordan - 31/12/2002 - 856691 - Étoile limbourgeoise (7516)

Déclare : confirme avoir poussé le joueur, mais pas violement.

Schmuck Alain - 09/02/1973 - 809452 - Olympic Pechox Henri-Chapelle (4980)

Déclare : Confirme les dire de l'arbitre.

Hupperetz Alain - 14/04/1979 - 850041 - Étoile limbourgeoise (7516)

Déclare : confirme que M. Gillet à pousser le joueur, mais sans agressivité.

Attendu que l'arbitre de la rencontre confirme son rapport

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer les faits reprochés :

La commission décide :



De requalifier les faits en séance en l'Art. B.8.2 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu).

Gillet Jordan - 31/12/2002 - 856691 - Étoile limbourgeoise (7516) est suspendu depuis le 21/03/2024 et le reste jusqu'au 09/06/2024

Amendes : 27.50 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2.5€/semaine) – Étoile limbourgeoise (7516)

Déplacement de l'arbitre : 20€ - Étoile limbourgeoise (7516)

Frais de dossier : 12.5€ - Étoile limbourgeoise (7516)

Frais de recommandé : 2X 20€ - Étoile limbourgeoise (7516)

M. Schoonbroodt Marcel rentre en séance.

Mme Loly France sort de séance.

Dossier 23/24 069 : MFC Le Beyne B (4083) - Futsal Olne (7184) du 22/03/2024 division vétérans 1B (LIV1B149)

Convoqués :

Collinet Cédric - arbitre de la rencontre - présent

Elbouziani Nordin - 30/04/1974 - 869364 - MFC Le Beyne B (4083) – Absent non excusé.

Objet : Art. A.1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet : Art. A.4. Menaces, intimidation ...

Objet : Art. D.3. Refus de quitter la salle après exclusion

Objet : Art. A.7.3 Tentative de voie de fait, envoi du ballon ou autre objet

Schmitz Kevin - 01/12/1981 - 874627 - MFC Le Beyne B (4083)

Délégué visité – témoin est remplacé par

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne G (4083) Présent

Bonnechère Denis - 02/01/1969 - 863693 - Futsal Olne (7184) - Présent

Capitaine visiteur - Témoin

Entendus :

Padoan François - 26/10/1967 - 791849 - MFC Le Beyne G (4083)



Déclare : confirme le rapport de l'arbitre

Bonnechère Denis - 02/01/1969 - 863693 - Futsal Olne (7184)

Déclare: l'équipe n'a pas trop compris l'attitude du joueur de Beyne, lors d'une phase de jeu avec notre gardien, il y a un simple contact, mais l'arbitre ne signale pas la faute.

Le joueur de Beyne est devenu agressif verbalement et voulait aller frapper l'arbitre, il l'a ensuite attendu jusqu'à la fin de la rencontre. Il a voulu se rendre au vestiaire de celui-ci, mais il a été empêché par les joueurs de son équipe.

Attendu que l'arbitre de la rencontre confirme son rapport.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer les faits reprochés ;

La commission décide :

Elbouziani Nordin - 30/04/1974 - 869364 - MFC Le Beyne B (4083)

est suspendu depuis le 23/03/2024 jusqu'au 31/12/2024

Amende : 100€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2.5€/semaine) – MFC Le Beyne (4083)

Art. 240.8 : Absence non valablement excusée devant une instance - 12.50€ - MFC Le Beyne (4083)

Déplacement de l'arbitre : 16€ - MFC Le Beyne (4083)

Frais de dossier : 12.5€ - MFC Le Beyne (4083)

Frais de recommandé : 2x20€ -MFC Le Beyne (4083)

Dossier 23/24 070 : Futsal T Vennes B (7349)- Reds Pep Melen (5800) du 29/03/2024 division 3C (LIP3C155) arrêté.

Convoqués :

Jamin Joakim - arbitre de la rencontre - présent

Guilleame René - Formateur CPA

Lahraoui Sofiane - 06/09/1995 - 876123 - Futsal T Vennes B (7349) - Absent non excusé.

Objet : Art. D.2. Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain.



Lejeune Logan - 18/08/2005 - 798622 - Reds Pep Melen (5800) - présent
Capitaine visiteur – Témoin

Entendus :

Guilleame René - Formateur CPA

Déclare : beaucoup de rouspétance pendant la rencontre entre les joueurs du
Futsal T Vennes.

Lejeune Logan - 18/08/2005 - 798622 - Reds Pep Melen (5800)

Déclare : rien à rajouter.

Attendu que l'arbitre de la rencontre confirme son rapport.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de
nature à confirmer les faits reprochés ;

La commission décide : score du match : 0-5 (forfait sportif)

Lahraoui Sofiane - 06/09/1995 - 876123 - Futsal T Vennes B (7349) est
suspendu du 22/04/2024 au 05/05/2024

Amendes : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2.5€/semaine) – Futsal T
Vennes B (7349)

Attitude sur terrain : 50€ - Futsal T Vennes B (7349)

Art. 240.8 : Absence non valablement excusée devant une instance 12.50€

Déplacement de l'arbitre : 16€ - Futsal T Vennes B (7349)

Frais de dossier : 12.5€ - Futsal T Vennes B (7349)

Mme Loly France rentre en séance

M.Léonard Michel sort de séance

[Dossier 23/24 071 : Les Oies Sauvages Neupré \(7511\) - Galactic
Seraing \(5843\) du 29/03/2024 division 3F \(LIP3F160\) arrêté](#)

Convoqués :

Stassin Robert - arbitre de la rencontre - Présent

Poitier Gary - 30/01/1989 - 755652 - Galactic Seraing (5843) - Present

Objet : Art. D.3. Refus de quitter la salle après expulsion

Chmielarczyk Cédric - 01/02/1987 - 780435 - Galactic Seraing (5843) - Present

Capitaine visiteur - Galactic Seraing (5843)



Objet : Art. D.3. Refus de quitter la salle après expulsion

Cravillon Luck - 17/02/2000 - 870882 - Oies Sauvages Neupré (7511) - Présent
Délégué au terrain -Témoin

Entendus :

Poitier Gary - 30/01/1989 - 755652 - Galactic Seraing (5843)

Déclare : il y a du vrai, mais beaucoup d'exagérations dans le rapport.

Le joueur de Neupré tombe et il râle auprès de l'arbitre pour que sur la prochaine faute, il donne un carton jaune. Du coup, je dis à l'arbitre, la prochaine fois qu'il rouspétera, il aura droit à la carte jaune ? Et l'arbitre m'adresse un carton jaune ainsi qu'à Cédric, car il a dit à l'arbitre « on n'est pas au carrefour ici ! » parce que Cédric côtoie l'arbitre sur son lieu de travail.

On se dirige vers la porte du vestiaire et l'arbitre arrête le match suite à un supporter.

Chmielarczyk Cédric - 01/02/1987 - 780435 - Galactic Seraing (5843)

Déclare : j'ai fait la remarque « on n'est pas au carrefour » et j'ai pris la carte jaune alors que je disais ça sans mauvaise intention, car j'y vais tous les midis et je vois l'arbitre, car il y travaille et nous nous saluons.

Nous ne connaissons pas le supporter.

Cravillon Luck - 17/02/2000 - 870882 - Oies Sauvages Neupré (7511)

Déclare : le match a bien été arrêté faute du supporter qui était très virulent vis-à-vis de l'arbitre, nous l'avons donc raccompagné au vestiaire et puis jusqu'à sa voiture pour être sûr qu'il ne lui arrive rien.

Attendu que l'arbitre de la rencontre confirme son rapport.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer les faits reprochés ;

La commission décide :

Score du match : 5-0 (forfait sportif)

Attitude sur terrain : 125€ - Galactic Seraing (5843)

Déplacement de l'arbitre : 8€ - Galactic Seraing (5843)

Frais de dossier : 12.5€ - Galactic Seraing (5843)



Dossier 23/24 000 : Milonello Engis (7538) - MFC Da Piero Ans (3187)
du 29/03/2024 division 3F (LIP3F161)

Convoqués :

Carretta Philippe - arbitre de la rencontre – Absent non excusé.

Faymonville Ludovic - 17/05/1988 - 865304 - Milonello Engis (7538) - présent
CQ - Milonello Engis (7538)

Cannata Guiseppe - 15/05/1986 - 85696 - Da Piero Ans (3187) - Présent
capitaine visiteurs - Da Piero Ans (3187)

Mennelli Cédric - 13/01/1994 - 848149 - Sporting Modave (7332) – Absent non
excusés

Objet : Art. E.3. Corruption ou tentative de corruption de la part d'un affilié

Lecoq Xavier - 08/01/1966 - 754072 - Da Piero Ans (3187) CQ - Da Piero Ans
(3187) excusé.

Entendus :

Faymonville Ludovic - 17/05/1988 - 865304 - Milonello Engis (7538)

Déclare : que Mr Minnelli était en tenue de gardien et qu'il est passé à l'arbitre
avec une autre carte d'identité (Cannata Vincenzo – 10/10/1997 - 855389)

Cannata Guiseppe - 15/05/1986 - 85696 - Da Piero Ans (3187)

Déclare : Mr Minnelli sera affilié l'année prochaine chez nous. Il était avec nous,
car il vient voir chacun de nos matchs et reste sur le banc, il était en tenue et
s'échauffait avec ses enfants justes comme ça, mais n'allait pas jouer.

La commission décide :

Mennelli Cédric - 13/01/1994 - 848149 - Sporting Modave (7332) est suspendu
en séance du 15/04/2024 au 14/04/2026

Cannata Vincenzo -10/10/1997 - 855389 - Da Piero Ans (3187) est suspendu en
séance du 15/04/2024 au 14/04/2026



Amendes : 300 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2.5€/semaine) – Da Piero
Ans (3187)

Score du Match 5-0 (forfait sportif)

240.8 : Absence non valablement excusée devant une instance -12.50€ Da Piero
Ans (3187)

Frais de dossier : 12.5€ - Da Piero Ans (3187)

M. Léonard Michel rentre en séance

Transactions

Dossier 23/24 072 : Jemeppe Centre (4006) - Havana Boys Beyne (5902) du
08/03/2024 division vétérans 1A (LIV1A140)

Volpe Gaspare - 30/03/1975 - 779619 - Jemeppe Centre (4006) est suspendu du
22/04/2024 au 12/05/2024

Objet : art. 2.1 Insultes et grossièretés

Amende : 7,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2,5€/semaine) - Jemeppe
Centre (4006)

Frais de dossier : 12,5€ - Jemeppe Centre (4006)

Dossier 23/24 073 : AC Froggers Vaux (6415) - SPB Express SG (1001) du
08/03/2024 division 1 (LIP1135)

Horembach Cédric - 27/06/1982 - 849381 - AC Froggers Vaux (6415) est
suspendu du 22/04/2024 au 19/05/2024

Objet : art. : A.3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active

...

Amende : 10 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2,5€/semaine) AC Froggers
Vaux (6415)

Frais de dossier : 12,5€ - AC Froggers Vaux (6415)

Dossier 23/24 074 : Reds Pep Mélen (5800) - Defra Herstal (7564) du
10/03/2024 division cadets (LIPO1C020)

Dethioux Mayron - 13/06/2000 - 752001 - Olympic Herstal (5741) - Coach
jeunes Defra Herstal (7564) est suspendu du 22/04/2024 au 02/06/2024



Objet : art. : A.3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active

...

K. Attitude ou propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance

Amende : 15 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2,5€/semaine) Defra Herstal (7564)

Frais de dossier : 12,5€ - Defra Herstal (7564)

Dossier 23/04 075 : Réal Oreye (7509) - MF Géromont UTD (4961) du 12/03/2024 division 3D (LIP3D145)

La Bianca Christopher - 28/08/1991 - 834460 - Réal Oreye (7509) est suspendu du 22/04/2024 au 02/06/2024

Objet : Art. A.2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet : Art. A.4. Menaces, intimidation ...

Amende : 15 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP (2,5€/semaine) Réal Oreye (7509)

Frais de dossier : 12,5€ - Réal Oreye (7509)

Dossier 23/24 076 : BFSC Liège (6013) - Spoting Fourons (7472) du 14/03/2024 division 3 E (LIP3E143)

Verstraelen Brice - 14/12/1982 - 757027 - BFSC Liège (6013) est suspendu du 22/04/2024 au 28/04/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - BFSC Liège (6013)

Frais de dossier : 12,5€ - BFSC Liège (6013)

Dossier 23/24 077 : FC City Liège (5414) - RE Sart Timan (7250) du 18/03/2024 division 2B (LIP2B154)

Toussaint Louis - 12/02/1999 - 842558 - RE Sart Tilman (7250) est suspendu du 29/04/2024 au 05/05/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - RE Sart Tilman (7250)

Frais de dossier : 12,5€ - RE Sart Tilman (7250)



Dossier 23/24 078 : MF BDB Fléron B (7541) - MFC Le Beyne F (4083) du 21/03/2024 division 4D (LIP4D149)

Lamnaouar Wassil - 22/04/1997 - 865379 - MF BDB Fléron B (7541) est suspendu du 22/04/2024 au 28/04/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MF BDB Fléron B (7541)

Frais de dossier : 12,5€ - MF BDB Fléron B (7541)

Dossier 23/24 079 : MF Géromont UTD (4961) - Gauder MF Beyne (0354) du 22/03/2024 division 3D (LIP3D149)

Clajot Remy - 22/05/1996 - 842968 - MF Géromont UTD (4961) est suspendu du 22/04/2024 au 02/06/2024

Objet : Art. A.2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet : Art A.4. Menaces, intimidation, ...

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MF Géromont UTD (4961)

Frais de dossier : 12,5€ - MF Géromont UTD (4961)

Dossier 23/24 080 : Zeed Welkenraedt (1441) - Arcan Visé (1262) du 22/03/2024 division 2A (LIP2A151)

Zinoune Ilyasse - 23/11/1988 - 847088 - Arcan Visé (1262) est suspendu du 22/04/2024 au 26/05/2024

Objet : Art. A.1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet : Art. A.3. Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active,

...

Amende : 12,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Arcan Visé (1262)

Frais de dossier : 12,5€ - Arcan Visé (1262)

Dossier 23/24 081 : MFC Wembley Liège (2473) - FC Septroux (5663) du 26/03/2024 division 2B (LIP2B156)

Dubois Gilles - 22/01/1993 - 865802 - FC Septroux (5663) est suspendu du 29/04/2024 au 05/05/2024



Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FC Septroux (5663)

Frais de dossier : 12,5€ - FC Septroux (5663)

Dossier 23/24 082 : Escale Saive (4227) - Génération Liège (5662) du 26/03/2024 division 3E (LIP3E155)

Kirkove Adrien - 23/01/1980 - 753765 - Escale Saive (4227) est suspendu du 22/04/2024 au 28/04/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Escale Saive (4227)

Frais de dossier : 12,5€ - Escale Saive (4227)

Dossier 23/24 083 : MFG Kelmis (3209) - AS Malmédy (3455) du 29/03/2024 division 4A (LIP4A160)

Lodomez Kévin - 17/04/1995 - 820598 - AS Malmédy (3455) est suspendu du 29/04/2024 au 05/05/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AS Malmédy (3455)

Frais de dossier : 12,5€ - AS Malmédy (3455)

Dossier 23/24 084 : Challenge Groupe Ans (1432) - AC Froggers Vaux (6415) du 29/03/2024 division 1 (LIP1160)

Paulissen Johan - 17/02/1990 - 848600 - AC Froggers Vaux (6415) est suspendu du 22/04/2024 au 28/04/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AC Froggers Vaux (6415)

Frais de dossier : 12,5€ - AC Froggers Vaux (6415)



Dossier 23/24 085 : Just Fut Futsal Académie Liège B (7534) - AJS Ougrée B (3495) du 30/03/2024 division cadets (LIPO1C019)

Thiry Alexis -09/11/2010 - 876241 - AJS Ougrée B (3495) est suspendu du 15/04/2024 au 19/05/2024

Objet : Art. A.1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet : Art. A.2. 2.1 Insultes et grossièretés

Papy Ethan - 15/12/2010 - 843731 - AJS Ougrée B (3495) est suspendu du 15/04/2024 au 19/05/2024

Objet : Art. B.2. Faute brutale et/ou dangereuse

Amende : 30€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AJS Ougrée B (3495)

Frais de dossier : 12,5€ - AJS Ougrée B (3495)

France LOLY

Secrétaire de la
commission sportive

